



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1368 du 29 décembre 2010

Sommaire



**A toutes et à tous,
nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'Année**



	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Compte-rendu C.T.P.M. du 17 décembre 2010	3-10
4. Conférence – Rencontres 18 – 19 mai 2011 organisée par la Fédération : - pré-programme - bulletin d'inscription	11-13 14
5. Régimes indemnitaires des personnels V.N. non navigué et des P.M. - Courrier fédéral à la D.R.H. - Réponse de la D.R.H.	15-16 17
6. Plate-forme unitaire : revalorisation statutaire A.T.E. et T.E.	18-19
7. G.I.P.A. des contractuels du M.E.D.D.T.L. : - Courrier C.G.T. à la D.G.A.F.P. - Réponse de la D.G.A.F.P.	20 21-22
8. C.C.A.S. du 14 décembre : élection d'un nouveau Président : - Intervention d'André Mandard - Intervention de Christian MAHUT	23-25 26
9. Petite histoire illustrée de la casse du R.S.T.	27-34
10. 13 janvier 2011 : Etats généraux des professions techniques	35
11. Communiqué U.G.F.F. sur les « opérateurs »	36
12. C.G.T.-F.P. : départ anticipé des mères de trois enfants	37--38
13. Grenelle environnement : éléments C.G.T. de bilan	39-43
14. Calendrier 2011 des réunions fédérales	44



AGENDA

11 janvier 2011 :

Bureau U.G.F.F.

11 janvier 2011 :

Réunion groupe de travail affaires maritimes
C.G.T./M.E.D.D.T.L.

12 janvier 2011 :

Secrétariat Fédéral

12 janvier 2011 :

Réunion du groupe de travail fédéral
pour la formation Hygiène,
Sécurité et conditions de travail

13 janvier 2011 :

Réunion U.G.F.F. sur les droits syndicaux

14 janvier 2011 :

Réunion Comité de suivi A.R.T.T.
O.S./M.E.D.D.T.L.

19 janvier 2011 :

Bureau Fédéral

19 janvier 2011 :

Réunion du collectif fédéral retraité

20 janvier 2011 :

Commission Exécutive U.G.F.F.

20 janvier 2011 :

Groupe d'échanges du M.E.D.D.T.L.

20 janvier 2011 :

Audience Cabinet du Ministre transfert V.N.F.

25 janvier 2011 :

Bureau U.G.F.F.



INFOS BREVES

	<p align="center">CONFERENCE DE CANCUN SUR LE CLIMAT</p> <p align="center">Des avancées mais le chemin est encore long</p>
<p>La 16^{ème} conférence de l'ONU s'est achevée le 11 décembre 2010 sur un accord. Le processus multilatéral de lutte contre le réchauffement climatique sous la responsabilité des Nations Unies en est consolidé. C'est un revers pour ceux, poussés par le lobbying du commerce et de la finance, qui rêvaient à son implosion.</p>	

	<p align="center">Espagne</p> <p align="center">40 manifestations contre la réforme des retraites</p>
<p>Les syndicats espagnols, UGT et CCOO, ont organisé samedi une quarantaine de manifestations contre la future réforme des retraites du gouvernement qui veut allonger la durée de cotisation et reculer l'âge de départ à la retraite à 67 ans.</p> <p>« Il y aura une grève générale, en janvier » si José Louis RODRIGUEZ ZAPATERO persiste à vouloir repousser à 67 ans l'âge légal de départ à la retraite a prévenu Ignacio Fernandez Toxo, des Commissions ouvrières (CCOO).</p>	

	<p align="center">SONDAGE/CHOMAGE</p> <p align="center">Accablant pour la politique du gouvernement</p>
<p>Un Baromètre BVA pour les Echos et France Info, réalisé du 16 au 18 décembre et rendu public mardi, constate le peu de crédibilité que les Français accordent à l'action gouvernementale contre le chômage.</p> <p>Alors que 64 % des sondés considèrent que la lutte contre le chômage doit constituer une priorité pour le gouvernement, ils sont 42 % à penser que l'impact de la politique du gouvernement est nul, contre 32 % en 2009 et 35 % en 2008.</p>	

	<p align="center">C.G.T. – MEDEF</p> <p align="center">La rencontre</p>
<p>Après avoir reçu les 4 autres confédérations représentatives, le Medef a rencontré une délégation de la Cgt conduite par son secrétaire général, le vendredi 3 décembre.</p> <p>Laurence Parisot a évoqué l'éventualité d'un agenda social pour les deux prochaines années.</p> <p>En préalable, Bernard Thibault a dénoncé les multiples situations de répression antisyndicale, qui dans de nombreuses entreprises semblent constituer la seule réponse patronale aux actions revendicatives parties prenantes du mouvement de ces derniers mois.</p>	

	<p align="center">RENCONTRE FSU/CGT</p> <p align="center">Communiqué commun</p>
<p>La FSU et la CGT se sont retrouvées ce jour au siège de la CGT. Cette rencontre a été l'occasion de larges et fructueux échanges.</p> <p>Au plan de la situation sociale et économique, nos deux délégations partagent de nombreux éléments d'appréciation et d'analyse.</p> <p>La politique menée par le président de la République, satisfaisant, quand elle ne les devance pas, les principales exigences du MEDEF, tout comme les réformes gouvernementales, sont dévastatrices en matière d'emploi, de développement industriel, de service public, de pouvoir d'achat. Les fortes inégalités et les injustices qu'elles engendrent se sont encore aggravées avec les mauvaises réponses apportées à la crise financière du système capitaliste.</p>	

suite sur : www.cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu CGT du CTP Ministériel du 17 décembre 2010

Déclaration liminaire CGT (voir en annexe)

En substance, le SG du MEDDTL nous répond : le dialogue social n'est pas satisfaisant, les réunions ont souvent une durée trop longue ; le CTPM doit enrichir notre réflexion collective, et je suis prêt à regarder avec vous les projets d'ordres du jour. Aujourd'hui les missions du ministère sont stabilisées et les réorganisations permettent de répondre de mieux en mieux aux besoins. Le rapport missions/moyens doit être analysé en permanence pour coller au plus près de l'évolution de la demande sociale. Par ailleurs l'analyse des retours d'expérience des épisodes neigeux est en cours, je vous transmettrai les éléments, mais à ce sujet le regroupement des services est un élément d'amélioration notamment dans la circulation des informations. Par ailleurs, le SG est d'accord d'inscrire lors d'un prochain CTPM un point faisant le bilan de la viabilité hivernale au sein des Directions interdépartementales des routes (DIR) et d'avoir un tableau du suivi des engagements pris en CTPM.

Les membres FO du CTPM quittent la réunion, en estimant en substance que l'ordre du jour présente peu d'intérêt.

1) SNIA Service national d'ingénierie aéroportuaire.

L'objet de la réforme viserait à « décroiser » en matière d'ingénierie aéroportuaire les interventions du MEDDTL et celles du ministère de la Défense, avec modification de l'arrêté du 27 avril 2007 portant création du SNIA. Intervention CGT (Julien Chopard, expert CGT) puis réponses de l'administration aux remarques et questions posées.

Les OPA seront en MAD fonctionnelle provisoire auprès des DDT dans l'attente des textes réglementaires. L'intégration dans les corps DGAC des personnels administratifs est en cours et sans difficulté, des discussions sont nécessaires pour les autres catégories. Dans les repositionnements des personnels, il n'y a pas de mobilité contraignante ; 2 postes adaptés sont créés pour le maintien des agents à Tours.

Quant à l'arrêté d'organisation (31 décembre 2007) du SNIA, il sera soumis à la concertation prochainement.

2) Document d'orientation à moyen terme de la formation (DOMTF)

Ce document présente les orientations suivies et à suivre pour la période 2010-2012 en matière de formation. Intervention CGT (Gilles Brochard, expert CGT) puis réponses de l'administration aux remarques et questions posées.

Le secteur Mer n'est pas abandonné; le programme a été présenté aux OS en juillet dernier, nous devons être très réactifs face aux demandes telles que le contrôle des navires et de la pêche. De manière générale, il est vrai que la remontée des besoins n'est pas satisfaisante.

Les CVRH doivent être stabilisés.

3) Le projet de bilan social 2009 du ministère

Observations et demandes de modifications par la CGT (Francis Combrouze, membre du CTPM) : les chapitres du bilan social doivent être mieux équilibrés, il y a besoin de réduire la partie d'introduction, car le bilan social n'est pas un rapport d'activités des missions du ministère et certains services du SG ont plus de place que des DG entières et des services déconcentrés ou techniques ne sont même pas mentionnés. Le bilan social est bien celui de tout le périmètre ministériel !

Nous demandons que les données des effectifs des EPA, EPIC, SD et CETE soient intégrées, ainsi que les évolutions des effectifs sur plusieurs années. Les promotions réalisées sur les effectifs de chaque corps. S'agissant de masse salariale, la démonstration dans les données 2009 de la théorie de la redistribution aux personnels de la moitié des économies sur les postes supprimés. La partie budgétaire relative aux pensions et cotisations retraites.

Les questions de temps de travail doivent également parler de réduction dans le titre et pas seulement d'aménagement. Remettre les CTRL des TPE dans la filière exploitation, ajouter à certains tableaux ATE ou TE. Les recrutements réalisés pour chaque corps, les congés pour maladie ordinaire (pas que les longues durées). Un nouveau chapitre doit concerner les risques psychosociaux et les suicides, totalement absents de la partie prévention.

Réponses de l'administration : le document sera modifié selon les remarques et demandes exprimées, dont le SG estime qu'elles sont fondées. Le bilan social doit avoir les caractéristiques suivantes : juste, cohérence et pertinence des données, utile à notre dialogue, une tonalité visant la neutralité, un document vivant.

4) charte 2009-2013 pour la promotion de l'égalité et de la parité femmes - hommes »outil de changement et de dialogue « :

Intervention de la CGT (Patricia Cerisay, membre du CTPM).

En substance, les réponses du SG sont les suivantes : reconnaître que la parité est une action à long terme qui doit être prise en compte dans chaque service ; que l'approche intégrée prenant en compte tous les aspects en cause dans la vie professionnelle des femmes salariées retient son attention ; s'agissant des résultats des concours qui ne vont pas dans le sens de la parité, le ministère ne peut grand-chose. Sur le point du non paiement des heures supplémentaires au taux heures supp (pour les travaux de nuit ou de week-end) pour des agents qui seraient à temps partiel, il s'engage à examiner le dossier.

*
* *

Annexe

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le conseiller social de Mme la ministre,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Dès, le 25 novembre, la Fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement dans un communiqué de presse s'interrogeait sur les conséquences des politiques actuelles dans ces termes :

La neige arrive ! où sont les véhicules de déneigement de nos routes nationales de France ?

nous avons pour souci d'interpeller le ministère sur un ensemble de dispositions d'abaissement du niveau de service d'exploitation de la viabilité hivernale notamment de ne plus déneiger l'ensemble des chaussées des 2x2 voies.

Quelles conséquences pour les usagers ? En sachant que le niveau de service sur autoroute serait maintenu. Quel est le message annoncé si ce n'est de pointer l'idée que les sociétés privatisées disposent de moyens sur le réseau concédé que l'Etat n'a plus sur son réseau national non concédé.

En réalité, la vraie raison de ce choix se situe dans la logique insensée de faire des économies sur les services publics et cette fois ci sur le service public routier de l'entretien et d'exploitation des routes nationales.

Le Gouvernement annonce, dans le projet de Loi de finances 2011, en discussion au Parlement, une baisse de 10% des crédits de fonctionnement des routes nationales, qui sont consacrés principalement à l'exploitation et au traitement des chaussées pendant la période hivernale (service spécifique de la viabilité hivernale considéré par les agents comme une missions emblématique des ex DDE !) et qui passeront de 169 millions d'€ en 2010 à 153 millions d'€ en 2011 ; cette réduction s'inscrit dans la baisse de 27% des crédits d'entretien en 2011. A cela, il convient d'ajouter la réduction continue des personnels d'exécution voulu par ce gouvernement. Ceci explique cela !

Après la rigueur de l'hiver 2010, il s'en est suivi une dégradation de l'indicateur mesurant l'état des chaussées et des ouvrages ; il n'est donc pas acceptable de contraindre les services publics et leurs moyens en 2011.

Il faut dire non ! à cette logique dogmatique de désengagement financier de l'Etat pour le déneigement, l'entretien et la sécurité. Ce n'est pas le moment d'affaiblir le service public de la viabilité hivernale sur les routes nationales ; c'est un contre sens !!!.

Le 9 décembre, lendemain de la « pagaille » de l'épisode neigeux, de nouveau la Fédération CGT s'est exprimée dans un communiqué de presse « **Carence manifeste des pouvoirs publics, il faut changer la donne !** »

Sans prendre en compte la gravité de l'alerte des services de Météo-France, le 8 décembre, le ministre de l'Intérieur s'est voulu rassurant auprès de l'opinion en déclarant qu'il n'y aurait pas de blocage de la circulation. Le 9 au matin, il lance un appel à la population, lui demandant de ne pas utiliser sa voiture !

Dès les premières chutes de neige, des événements graves sont intervenus avec des milliers de gens bloqués sur les routes y compris pendant la nuit. Apparaît le constat évident d'une part, de l'incapacité d'intervention des moyens opérationnels de déneigement et de retour au noir des chaussées ainsi que d'autre part, de la mobilisation illusoire au dernier moment de 5000 agents des forces de l'ordre.

A l'évidence, on voit les conséquences des politiques menées par ce gouvernement, de réduction continue et massive des effectifs et des moyens des services publics de l'Equipment comme d'ailleurs la fermeture annoncée de la moitié des centres départementaux de Météo-France.

Face à ce constat qui doit tous nous interpeller et en première lieu les pouvoirs publics, la CGT exige une nouvelle donne pour le développement et la reconquête des services publics contrairement aux choix budgétaires du projet de loi de finances 2011, et aux choix de maintenir les niches fiscales et de supprimer l'ISF.

Cela passe par l'arrêt immédiat des réductions des effectifs dans des secteurs aussi vitaux et à forte incidence économique. Observons que le coût de ces blocages est sans commune mesure avec les économies recherchées de façon dogmatique sur les emplois publics.

Cela passe aussi par une autre politique de transport public assurant effectivement les moyens de déplacement et que donc les routes soient déneigées pour le réseau bus mis hors circulation.

Ceci est significatif du désengagement de l'Etat et des conséquences des restructurations brutales intervenues (Décentralisation, Réforme de l'Etat, RGPP) qui ont conduit à la dégradation de son organisation sur les territoires et de sa capacité à prévenir et gérer les situations de crise et éviter que les usagers soient pris au piège. Le dialogue social doit être au cœur de la mobilisation de la viabilité hivernale des services de l'Equipement.

La CGT demande l'ouverture d'un débat public national pour sortir de cette situation avec l'objectif de réponse aux besoins ce qui suppose la reconquête des moyens publics pour assurer les missions d'intérêt général.

Enfin, le 10 décembre, suite aux déclarations sur Météo-France du Premier ministre en déplacement en Russie, la CGT a condamné les propos inadmissibles du Premier ministre au sujet des intempéries du mercredi 7 décembre, dont lui-même a fait son mea culpa. Non seulement l'Etat impose à Météo-France des réductions de budget et d'effectifs, des fermetures de nombreuses stations départementales, mais, de plus, il s'en prend et insulte les personnels de Météo-France et leur encadrement.

Les prévisions de Météo-France étaient bonnes, ce que confirment, avec la Sécurité civile, tous les organismes concernés.

Les structures locales encore existantes ont montré tout leur intérêt et donné satisfaction.

Le Premier ministre a cru pouvoir instrumentaliser les contraintes subies par les usagers de la route pour se défaire de ses propres responsabilités dans la fragilisation du service public. Il est quand même hallucinant que ceux qui revendiquent de priver de ses moyens la Fonction publique, soient ceux qui, de manière de surcroît infondée, vitupèrent contre les supposées difficultés d'intervention des services concernés.

Voudrait-on faire la place aux intérêts privés qui lorgnent sur les marchés de la météo ?

L'épisode neigeux derrière nous, ou en cours ou à venir ont conduit l'Etat à faire une évaluation à chaud pour tirer les enseignements de ce qui s'est passé, dont vous conviendrez qu'il est totalement inacceptable que nous n'ayons aucune information de ce retour d'expérience. Nous exigeons qu'aujourd'hui que soit porté à la connaissance des représentants du personnel à ce CTPM les principaux enseignements tant dans le périmètre du ministère que sur les questions de coordination des services de l'Etat mobilisés pour gérer cette crise. Il apparaît de plus en plus évident qu'au-delà de la « pagaille » en Ile-de-France que cette situation peut se reproduire sur tout le territoire. Les préfets de département, région et zone auraient-ils les capacités préventives, opérationnelles, de gestion de crise que n'aurait pas eu l'Ile-de-France.

La CGT dénonce en effet la carence manifeste des pouvoirs publics. Que répondez-vous aujourd'hui pour changer la donne.

Nous demandons qu'après la VH le 15 mars, nous puissions faire un bilan de la viabilité hivernale dans les Directions interdépartementales des routes lors d'un prochain CTPM.

Concernant le retrait du point n°1 de l'ordre du jour concernant la MAD de droit commun par convention des OPA, il reste une mesure d'urgence à prendre concernant les OPA et fonctionnaires C exploitation en poste dans les services locaux infrastructures sur les Bases aériennes qui sont appelées à fermer.

Certains agents auraient pu, si les textes étaient sortis en temps et en heure, trouver un repositionnement au sein des collectivités locales chose aujourd'hui interdite aux OPA. Il est urgent et nécessaire de rétablir un véritable dialogue social avec les organisations syndicales permettant d'arriver à un décret acceptable dans les plus brefs délais. Quelle situation juridique pour la centaine d'OPA en poste dans les SLI transférés au 1 janvier 2011 puisque la MAD ne sera pas possible ? Que deviendront les OPA en poste dans ces services à la date de fermeture du site ?

Enfin, nous réaffirmons notre demande d'avoir un tableau du suivi des engagements pris en CTPM.

Merci de votre attention.

Déclaration CGT sur le point 3 : Document d'orientation à moyen terme de la formation

Lors de la CMFP du 23 juin 2010, nous formulons un certain nombre de remarques sur le contenu du DOMTF et sur la politique de formation au sein de nos services, et nous disions à l'époque « qu'il y a urgence à construire une autre politique de formation ». Six mois après, nous pourrions refaire la même déclaration. Pourtant, si nous reprenons la conclusion du compte rendu de la CMFP du 23 juin, l'administration avait décidé de travailler sur les points suivants :

- La problématique de concertation,
- Le groupe stratégique ministériel des compétences,
- De faire un travail sur la remontée des besoins,
- La définition d'indicateurs de l'activité de l'appareil de formation.

Pour ce faire, l'administration avait proposé de constituer des groupes de travail entre septembre et décembre 2010, proposition à ce jour qui est resté « lettre morte ».

A l'époque nous avons aussi demandé des documents indispensables, et prévus par les textes, comme la stratégie GRH du ministère pour les prochaines années (effectifs, métiers, compétences...). Nous n'avons toujours pas ces textes à moins de considérer que les documents « RH 2013 » (qui est pour nous un plan social) comme répondant à la commande.

Concernant les futurs CVRH, lors de votre arrivée, nous vous avons envoyé un courrier pour vous alerter sur la situation des personnels, nous n'avons eu aucune réponse de votre part. Nous découvrons aujourd'hui le rôle « d'ensemblé » dévolu aux CVRH.

Nous avons le sentiment d'un manque de dialogue avec les organisations syndicales sur un sujet pourtant réputé partagé avec les syndicats.

Le rapport Brunetière formule un certain nombre de critiques que nous avons nous – mêmes exprimées en son temps, comme la baisse notable des journées formation en 2008 due en partie à la casse des services.

Nous disions:

- Qu'il y a un manque de pilotage,
- Que la formation n'est pas intégrée dans le management des services,
- Que le réseau formation doit être doté de moyens en effectifs, en compétences et en crédits,
- Que nous avons besoin de reconsidérer le vivier des formateurs internes ;

- Qu'une des principales difficultés réside dans la capacité d'identifier et recenser les besoins individuels et collectifs de formation.

Nous nous interrogeons sur l'articulation DREAL/DDT en matière d'élaboration des plans de formation, ainsi que sur la déclinaison « formation métiers, formation interministérielle ».

Nous mettons aussi l'accent fortement sur l'absence de dialogue social et le manque de concertation en particulier au niveau de la maîtrise d'ouvrage régionale.

Aujourd'hui, tous ces griefs et remarques demeurent, hélas, d'actualité. Peut-être allons-nous avoir dans les prochaines semaines des réponses à nos questions.

Vous n'êtes pas sans ignorer le mal-être des personnels (y compris de l'encadrement) dans les services dû à la casse des services, aux réductions d'effectifs, à la dégradation des conditions de travail et à l'absence de perspectives.

Pour la CGT, il faut cesser les réductions d'effectifs et de moyens et reconstruire le service public autour des missions traditionnelles et nouvelles notamment celles du Grenelle de l'Environnement.

Nous pensons qu'il y a besoin de redonner du sens à l'action des services de l'Etat, de fixer un « cap » et des priorités dans l'organisation des missions. C'est la base indispensable à la construction d'une politique de formation.

Dans votre note, il est fait état de la stratégie « compétences-formation ». On ne peut résumer la notion de compétences à la seule réponse formation : d'autres questions se posent comme la politique de recrutement du ministère pour faire face aux enjeux nouveaux, ou comme les questions d'organisation du travail.

Nous sommes opposés à la politique de gestion des Ressources Humaines par la compétence ; nous sommes contre toute individualisation des carrières et des rémunérations.

L'enjeu porte sur le recensement des besoins, d'avoir une offre de formation de qualité et d'augmenter le volume formation/agent.

En revanche, nous revendiquons :

L'égalité d'accès pour toutes et tous à une offre de formation de qualité sur tout le territoire.

Que les formations contribuent au maintien et au développement de nos compétences et savoir-faire dans tous les domaines d'activité du ministère (y compris la mer). Nos compétences techniques doivent être renforcées.

Pour ce faire :

Il faut définir une politique de formation adaptée à nos besoins.

Nous pensons que les moyens budgétaires et humains sont très nettement insuffisants par rapport aux besoins exprimés. Il faut augmenter les crédits formation de manière substantielle.

Il faut assurer sur les budgets de fonctionnement les moyens pour aller en formation, et dégager le temps nécessaire pour que les agents participent aux formations.

La formation doit être assurée au plus près des lieux de travail habituel des agents.

Nous renouvelons notre demande concertation à tous les niveaux de l'appareil de formation, y compris dans les comités d'orientation des CIFP ; partout des commissions locales de formation doivent être mises en place.

Nous pensons que le DOMTF ne répond pas aux attentes des personnels et des services.

Si l'avis était demandé, nous voterions contre ce projet.

Déclaration CGT sur le point 4 : charte 2009-2013 pour la promotion de l'égalité et de la parité femmes - hommes »outil de changement et de dialogue « :

La lutte contre la réforme des retraites a mis plus que jamais en évidence les inégalités entre les femmes et les hommes. Elles sont criantes. La pension de retraite moyenne des hommes s'élève à 1617 euros contre 782 euros pour les femmes.

Dans la fonction publique d'Etat, la loi sur les retraites aggravera la situation des femmes, je cite 2 exemples :

- diminution du minimum garanti (l'amputation peut aller jusqu'à 200 euros pour les pensions inférieures à 1000 euros, ce qui concerne de nombreuses femmes de catégorie C)
- suppression du dispositif autorisant un départ anticipé pour les fonctionnaires ayant 15 ans de service et 3 enfants (31 % des femmes font valoir ce droit dans la fonction publique)
- et pour les entreprises la suppression de la référence au 31 décembre 2010 comme date butoir pour l'application réelle de l'égalité salariale.

Pourtant d'après le Conseil d'Orientation des Retraites, la mise en œuvre de l'égalité salariale rapporterait d'ici 2030, 78 milliards dans les caisses des régimes de retraite. De quoi régler une bonne partie des financements.

Nous constatons une fois de plus que, si cette réforme des retraites est une régression sans précédent pour tous les salariés, les femmes en sont les principales victimes.

Concernant le ministère :

La charte 2010-2013 indique que les femmes dans l'encadrement supérieur représentent au Ministère, 8 % en Services Déconcentrés et 27 % en Administration Centrale, soit une moyenne de 20 %. Même si des progrès ont été faits, cela nous semble encore trop peu. Et certains organigrammes tels que celui de la DGITM en administration centrale reflète un manque flagrant de femmes dans son encadrement supérieur.

C'est souvent au début de leur carrière qu'il est demandé, aux hommes comme aux femmes d'être mobiles et disponibles et ce, bien souvent au moment où les femmes ont des enfants en bas-âge.

Subsistent aussi des discriminations liées notamment à la mobilité imposée au cours d'un déroulement de carrière ou de formations post-concours éloignées du domicile ou encore au manque d'institut de formation en Ile de France tel qu'un IRA en région parisienne.

En matière de RTT, l'élargissement du forfait-cadre joue contre l'égalité professionnelle. Une disponibilité sans limite est demandée qui est très discriminante pour les femmes, avec souvent des réunions de plus en plus tardives organisées par les hiérarchies. D'ailleurs, la limite d'un horaire fixé à 17h pour débiter une courte réunion ne figure plus dans la charte.

Nous revendiquons également pour les hommes au travail les mêmes possibilités pour assumer leur condition de père : la possibilité d'utiliser le temps partiel et de prendre leur congé paternité sans nuire à leur carrière. Nous pensons que cela contribuerait à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère.

Le dernier CTPM portant sur l'égalité professionnelle date de 2006 et pourtant nous n'avons cessé tout au long des années 2009 et 2010 de réclamer ce point à l'ordre du jour. Plusieurs réunions du groupe de travail se sont tenues en 2009, une en 2010.

Le plan parité/égalité 2009-2012 rebaptisé 2010-2013 présenté à cette séance appelle de notre part les remarques suivantes :

Concernant le rapport sur les freins d'accès à l'encadrement supérieur évoqué dans la présentation de Mme Jacques-Himmer, je voulais aussi évoquer le rapport de 2008 sur les voies et modes de promotion de C en B et de B en A qui n'a pas été cité. Il nous semble que ce rapport pourrait nécessiter un regard particulier pour en tirer des propositions et des actions concrètes concernant les catégories B et les catégories C. L'absence de recrutement en catégorie C pénalise l'emploi des femmes, plus nombreuses dans cette filière.

Nous constatons une progression du nombre de femmes dans la filière technique (16,82 %). Toutes filières confondues, le niveau de qualification des femmes augmente. Pour ce qui concerne la filière d'exploitation, les femmes sont toujours très peu présentes. Le cadrage DIR, les discussions en cours sur la RTT vont à l'encontre d'une amélioration de leurs conditions de travail et de vie familiale. A noter pour ces femmes (et les hommes dans le même cas), lorsqu'elles sont contraintes de travailler à temps partiel, elles subissent une discrimination inacceptable. En effet, de par leurs missions, elles ont l'obligation d'effectuer un service de nuit. Outre la pénibilité reconnue du travail de nuit qu'elles subissent, ces heures effectuées, lorsqu'elles travaillent à temps partiel ne sont pas majorées contrairement à tout autre collègue qui travaille à temps plein. La CGT considère que le travail de nuit ne doit pas être banalisé, tout comme celui du dimanche, il doit correspondre à de réels besoins de service public.

En administration centrale les femmes subissent une vie stressante avec notamment les problèmes quotidiens de transport ; des logements sociaux à proximité de la Défense sont nécessaires, nous l'avons déjà signalé dans d'autres instances notamment avec la perspective de l'élaboration d'un plan déplacement en administration centrale.

Concernant l'expérimentation, fixer une année nous paraît long ; par ailleurs, cela veut-il dire que les services non ciblés ne seront pas concernés et n'agiront pas pour l'égalité et la parité ? Après les années blanches 2009 et 2010, 2011 devrait permettre la mise en œuvre du plan sur l'ensemble du ministère. On aurait pu admettre une expérimentation en 2009 pour 2010 mais 3 années blanches, c'est impossible. Nous souhaitons une expérimentation plus courte pour une mise en œuvre globale dès 2011.

Pour cela, la chargée de mission égalité/parité doit, nous semble-t-il, avoir les moyens de sa mission. Outre les moyens humains, elle doit avoir aussi les moyens budgétaires. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Le réseau de correspondants est-il en place ?

Nous espérons que sur ce dossier important, des mesures audacieuses et positives seront prises en 2011 pour sensibiliser les personnels, faire évoluer les mentalités et permettre le renforcement de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ceci, malgré la disparition du secrétariat d'Etat aux droits des femmes qui a subi de plein fouet la RGPP en perdant une grande partie de ses moyens d'action. Intégré début 2010 à la Direction générale de la cohésion sociale, il a perdu toute autonomie, lisibilité et moyens. Ainsi, en 30 ans, est-on passé d'un ministère des droits des femmes ou secrétariat d'Etat à une direction exclusivement dédiée puis désormais à une question de cohésion sociale parmi de nombreuses autres...

Le gouvernement a supprimé tout outil public lui permettant d'avoir des moyens concrets d'intervention et de suivi.

La CGT pour sa part, sera vigilante sur ce sujet de première importance.

Nous exigeons des engagements concrets et datés ainsi que des réponses sur les points évoqués dans cette déclaration. Nous demandons également que la question de l'égalité professionnelle soit portée au niveau local dans les différentes instances consultatives (CTPS, CHS pour la question de l'aménagement des lieux de travail...)

L'égalité professionnelle est en effet l'une des principales revendications à laquelle aspirent les salariés.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Conférence -Rencontres 18-19 mai 2011 Montreuil siège de la CGT salle du CCN

Organisation : FNEE-CGT et organisations membres de la Fédération

« Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle ! »

Pré-programme

Objectif : Les salariés du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et de ses établissements prennent la parole, font le point sur leurs conditions de travail, leurs missions. Ils débattent de leurs revendications, avec la participation de représentants d'usagers, associations, élus, experts... Pendant un jour et demi, 250 participant(e) s vont, à partir de leur quotidien professionnel dans les services, défendre et proposer les missions du service public de l'écologie, des transports, du logement, de la mer, de l'aménagement, de l'urbanisme...

Modalités : Du Mercredi 18 mai - 14 H 00 au Jeudi 19 mai - 17 H 00. 5 séances en plénière et 5 ateliers, travaux introduits par des témoignages filmés, débat animé par des journalistes, avec participation d'élus nationaux et territoriaux, de représentants d'usagers, d'associations, d'experts, d'autres organisations CGT.

Lieu : Montreuil, siège de la CGT (ligne 9 - Station : Porte de Montreuil). Restauration assurée et prise en charge le 18 (dîner sur place, puis soirée musicale) et le 19 (déjeuner au self-service).

Hébergement : Réservations hôtelières nuit du 18 au 19 mai à Porte de Montreuil.

Contexte : Rompre avec la Révision générale des politiques publiques (RGPP), privatisation des missions publiques, concurrence et compétition, recul des solidarités et des finances publiques... Nous voulons un service public de l'Etat ancré dans les territoires, au service des populations, des collectivités territoriales et de l'intérêt général, respectueux de l'avis des citoyens, de ses agents et garant des solidarités sociales comme de la protection de l'environnement. Ce qui monte autour de nous c'est aussi le refus de la main mise des préfets sur la « technique » et les services, sur ordre des coups politiques joués par le pouvoir, à l'opposé du pacte républicain... Or cette profonde déstabilisation du service public par le « tout marché » se révèle incompatible avec le développement humain durable et la réalisation concrète des engagements des Grenelle Environnement et Mer.

Thématiques : Les missions du MEDDTL et de ses établissements sont passées au crible, comme les conditions de travail des personnels dans les services et leurs moyens d'intervention... Les besoins des usagers et des partenaires (collectivités territoriales notamment) doivent être pris en compte. Transports, Logement, Eau et biodiversité, Urbanisme, Prévention des pollutions et risques, Développement durable, Maîtrise de l'énergie, Aménagement du territoire, Activités maritimes et du littoral, Risques naturels...

Pré-programme détaillé - Conférence et Ateliers -

Mercredi 18 mai 2011

Plénière 1 : 14 h 00 – 16 h 45 (salle du CCN)

« Services réorganisés, réduction d'effectifs, réforme de l'Etat et des collectivités locales : premier bilan ? »

De 2007 à 2011, le ministère passe de 110 000 à 63 000 agents. 20 000 agents sont dans des établissements publics... Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (Réate), RGPP sur les services et les missions, et sur les établissements publics, transfert aux collectivités territoriales, réforme des collectivités territoriales... DG ministérielles, DREAL, DDT et DDTM, DIR, DIRM, CETE... Contrats de performances et d'objectifs avec les établissements publics...

5 Ateliers en parallèle : 17 H 00 à 19 H 30

1- Atelier : Droits des personnels, Action sociale, Conditions de travail, Gestion des ressources humaines (salle à préciser) : Les « chantiers » imposés se succèdent... mutualisation des fonctions supports, projets de fusion de corps, accompagnement des regroupements de services, transferts aux collectivités locales ou aux établissements publics, individualisation des rémunérations comme des objectifs de travail... Alors que les mérites de l'interministériel sont loués, l'harmonisation « par le haut » des régimes indemnitaires, mais aussi de l'action sociale, des droits des personnels n'avancent pas... La RTT fait l'objet de remise en cause au nom de l'aménagement et du manque d'effectifs. Les personnels vivent la dégradation et non l'amélioration de leurs conditions de travail. La proximité de l'action sociale, ainsi que de la formation, s'éloigne... Les risques psychosociaux s'élèvent et n'épargnent plus certaines catégories, y compris des membres de l'encadrement supérieur...

2- Atelier : Transports et Infrastructures (salle à préciser) : Entretien, maintenance et exploitation des infrastructures routières, voies navigables, portuaires, aéronautiques... Financement par les usagers, les contribuables, les entreprises : qui décide ? Les péages, les concessions, la privatisation des routes nationales et des personnels... Sécurité routière et sécurité des agents d'exploitation... L'intermodalité des transports de voyageurs. Report de trafics du tout routier marchandises vers les alternatives (fer, fluvial, maritime...) : investissements publics du Schéma national d'infrastructures de transports d'ici 2030, poudre aux yeux ou volontarisme ? Les partenariats publics/privés : qui perd ? Contrôle aérien, contrôle des remontées mécaniques, contrôle des transports routiers, contrôle des navires, contrôle des infrastructures : privatisation du contrôle ou garantie publique du respect des enjeux de sécurité...

3- Atelier : Cohérence des politiques maritime et du littoral (salle à préciser) : Sécurité des navires, contrôle des pêches et des cultures marines. Réforme des ports : Etat, collectivités territoriales, armateurs... La protection du littoral et gestion du trait de côte : pression foncière, digues à la mer... Après Xynthia, où en est-on ? La réforme de l'enseignement maritime : des lycées maritimes aux quatre centres de l'ENSM.

4- Atelier : Protection de la biodiversité et des milieux aquatiques (salle à préciser) : Le point sur les objectifs du Grenelle : Trame verte et bleue, zones Natura 2000, qualité des masses d'eau, continuité écologique... Grenelle ou RGPP, il faut choisir ? Les établissements existants et l'opportunité d'une Agence de la Nature : coopération ou redéploiement ?

5- Atelier : Logement et hébergement (salle à préciser) : Les demandes explosent, les prix de l'immobilier flambent... La dépense logement des ménages augmente sans cesse. Le financement du logement social par l'Etat, les collectivités territoriales, la participation des employeurs : les évolutions et les besoins. Réhabilitation thermique du plan climat, augmentation des prix et charges d'énergie : l'équation vertueuse ? Logement et hébergement : droit au logement ou à l'hébergement précaire ?

20 H 00 Dîner dans le patio du complexe de la CGT suivi d'une animation musicale

Jeudi 19 mai 2011

Plénière 2 : 9 h 00 – 10 h 30

**Synthèse Atelier 1 : Droits des personnels, action sociale, conditions de travail, GRH.
*Débat avec : à préciser***

Pause café

Plénière 3 : 10 h 45 – 12 h 30

**Synthèse Atelier 2 : Transports et Infrastructures.
*Débat avec : à préciser***

**Synthèse Atelier 3 : Politiques maritimes.
*Débat avec : à préciser***

Déjeuner

Plénière 4 : 14 h 00 – 16 h 00

**Synthèse Atelier 4 : Environnement.
*Débat avec : à préciser***

**Synthèse Atelier 5 : Logement et hébergement.
*Débat avec : à préciser***

Pause café

Plénière 5 : 16 h 15 – 17 h 00

Synthèse générale des travaux, conclusions, enseignements pour l'avenir...



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Conférence -Rencontres 18-19 mai 2011 Montreuil siège de la CGT salle du CCN

Organisation : FNEE-CGT et organisations membres de la Fédération

« Le service public est notre richesse... si l'on s'en mêle ! »

Bulletin d'inscription

Déroulement : du 18 mai - 14 H 00 au 19 mai - 17 H 00, 5 séances en plénière et 5 ateliers, travaux introduits par des témoignages filmés, débat animé par des journalistes, avec participation d'élus nationaux et territoriaux, de représentants d'usagers, d'associations, d'experts, d'autres organisations CGT. (Voir pré-programme sur le site fédéral). L'accueil et la remise du dossier de la conférence sont assurés à partir de 13 heures à l'entrée de la salle du CCN de la CGT.

Lieu : Montreuil, siège de la CGT (ligne 9 station : Porte de Montreuil). Restauration assurée et prise en charge le 18 (dîner sur place, puis soirée musicale) et le 19 (déjeuner).

Hébergement : en hôtel 1 nuit 18 /19 mai. La FNEE – CGT a réservé des chambres d'hôtel (Porte de Montreuil et Porte de Vincennes à proximité immédiate du siège de la CGT chambre double à 2 lits).

Sont pris en charge par la Fédération: dîner du mercredi 18 mai, nuitée du 18 au 19 avec petit déjeuner, déjeuner du 19 mai.

Pour les transports, prenez contact avec la section ou le syndicat CGT de votre service. En raison des prévisions hôtelières et de restauration, il est impératif de s'inscrire au plus vite. (Avant le 5 avril 2011, délais de rigueur). L'inscription sera effective à réception du bulletin ci-dessous accompagné d'un chèque de 30 € par personne.

.....

Bulletin d'inscription

Ce bulletin accompagné du règlement de 30 Euros par participant en chèque bancaire à l'ordre de FNEE – CGT est à retourner à la FNEE – CGT - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil cedex. Tél. 01 48 18 82 81 - fax 01 48 51 62 50 site www.equipement.cgt.fr

Nom :

Prénom :

Service :

Département :

Section ou Syndicat :

Responsabilité :

Adresse mel :

Téléphone :

Réservation hôtel (1 nuit 18 au 19 mai) Cocher la case oui

non



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 22 décembre 2010.

Ministère de l'Ecologie, du Développement
Durable, des Transports et du Logement

Secrétariat Général

Madame Hélène EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines
Tour Pascal B
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX 04

Madame la Directrice,

Lors du CTPM du 29.11.2010, la CGT est intervenue sur plusieurs sujets, notamment sur le cadrage national de garanties pour les DIR, cadrage envoyé dans les services sans que plusieurs sujets n'aient fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous réitérons une nouvelle fois notre demande d'une réunion pour aborder ce sujet.

D'autre part, lors de ce même CTPM, nous avons soulevé la question du protocole concernant le régime indemnitaire pour les Personnels d'Exploitation et OPA exerçant leurs missions dans les Voies Navigables non naviguées et les Ports Maritimes. En effet, deux réunions se sont tenues au mois de juillet 2010. Lors de la dernière, il a été décidé d'une réunion décentralisée à Brest au mois de Septembre. Cette réunion ne s'est jamais tenue. Or, il s'avère que dans ce protocole, il manque encore des missions, notamment les interventions dans le cadre de POLMAR.

Autre aspect, ce régime indemnitaire ne concernerait pas les Personnels des services qui ont été transférés, or, il s'avère que parmi ces personnels, des agents sont en MAD ou DSLD et donc appartiennent à des corps ou à des statuts qui bénéficient de la PTETE ou prime de métier.

Nous demandons donc que ces agents perçoivent ce régime indemnitaire et ce, d'autant plus que vous proposez unilatéralement d'appliquer le protocole des Voies Navigables naviguées.

C'est pourquoi, Madame la Directrice, la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement C.G.T. vous demande d'organiser une nouvelle réunion sur ces sujets.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Rech', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Jean Marie RECH

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le

23 DEC. 2010

Direction des ressources
humaines

Département des relations
sociales

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 22 décembre 2010, vous avez appelé mon attention sur le cadrage national et les garanties pour les DIR ainsi que sur le protocole concernant le régime indemnitaire pour les personnels d'exploitation et OPA exerçant leurs missions dans les voies navigables non naviguées et les ports maritimes.

Je vous informe que votre demande a été prise en compte et qu'une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

La chef du département
des relations sociales

Laurence NAVARRE

Monsieur Jean-Marie RECH
Secrétaire général du syndicat CGT
équipement environnement
263 rue de Paris - case 543
93515 Montreuil Cédex



Plateforme commune intersyndicale Revalorisation statutaire des ATE et TE

La réunion plénière du 8 décembre dernier a été un échec, l'administration s'entête à ne pas reconnaître nos compétences. (voir le compte rendu intersyndical du 13 décembre).

Le mouvement revendicatif devra reprendre au plus tôt. La mobilisation de chacun sera nécessaire dès le mois de janvier afin de montrer notre détermination.

En attendant la rentrée et en préambule à la mobilisation* 2011, afin de maintenir la pression sur nos hiérarchies, l'intersyndicale vous demande dès aujourd'hui :

- De **ne pas renseigner** les comptes rendus d'activités 2010 (GEACO, TEMPO ...) afin de bloquer les rapportages d'activité de fin d'année.
- De **ne pas saisir** ou ne pas faire remonter tous les éléments de connaissance engrangés durant l'année (ICE ...).
- De **ne pas faire remonter** à la hiérarchie tous les éléments de programmation d'activité et de plan de contrôle 2011 que nous sommes en train de rédiger.

ENSEMBLE TOUJOURS MOBILISES ET MOTIVES POUR :

- **La revalorisation de nos grilles indiciaires**, à équivalence des autres corps de police ;
- **Requalifier les postes de catégorie C et B en catégorie B et A**, pour tenir compte des responsabilités confiées ;
- **L'intégration d'une partie importante de nos primes dans le traitement de base ;**
- **La bonification statutaire versée aux autres corps de police (pénibilité) ainsi que l'amélioration de nos déroulements de carrières** (augmentation importante taux promus / promouvables ; diminution de la durée dans l'échelon);
- **La résorption des retards de gestion de carrière dont la validation des services à l'Onema ;**
- **Le maintien de l'intégrité fonctionnelle de nos établissements.**

***L'intersyndicale se réunira début janvier pour décider des actions futures**





Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 16 novembre 2010

Le Secrétaire Général
A
M. Jean-François Verdier,
Directeur général de la DGAFP

Objet : GIPA des contractuels du ministère de l'Ecologie

Monsieur le Directeur général,

L'UGFF-CGT attire votre attention sur le refus du ministère de l'Ecologie d'attribuer la GIPA à l'essentiel des agents contractuels en relevant.

Le décret 2008-539 relatif à la GIPA a été modifié par le décret 2009-567. La circulaire du 13 juin 2008, relative à la mise en œuvre du décret 2008-539, explicite très clairement que les agents contractuels, en poste depuis 4 ans et payés en référence à un indice, relèvent du bénéfice de la GIPA. Ce bénéfice est étendu aux agents partant en retraite en 2009 et 2010.

Dans sa note du 7 octobre 2009, le ministère de l'Ecologie refuse le bénéfice de la GIPA 2010 aux agents contractuels ne partant pas à la retraite en 2010. Il se réclame d'une interprétation du décret modifié en 2009 en ce sens.

Sans revenir sur le fond du dispositif, l'UGFF considère que les agents contractuels doivent bénéficier en 2010 des mêmes conditions d'accès à la GIPA que l'année précédente.

Je vous demande donc de bien vouloir faire la clarté sur l'interprétation du décret 2008-539 modifié par le décret 2009-567.

Vous remerciant par avance pour votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Jean-Marc Canon

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Paris, le 14 JUIL 2010

**Bureau des
rémunérations, des
pensions et du temps
de travail**

Dossier suivi par

N-E Djider

Téléphone

01 55.07.42.04

Télécopie

01.55.07.42.93

Courriel nacer-
eddine.djider
@finances.gouv.fr

Adresse

139 rue de Bercy

75 572 PARIS Cedex 12

Références

B7 / 10-504

Dossier :

B7/2010/12/3092

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les conditions de mise en œuvre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au titre de l'année 2010.

Vous souhaitez, notamment, que la GIPA puisse bénéficier, en 2010 à certains agents contractuels qui, rémunérés sur une grille indiciaire, n'auraient pas bénéficié d'une évolution de leur rémunération sur la période de référence, ainsi qu'aux fonctionnaires qui n'auraient pas enregistré de changement d'échelon.

Comme vous le savez, le relevé de conclusion du 21 février 2008 relatif au dispositif de garantie du pouvoir d'achat du traitement indiciaire dans la fonction publique prévoyait que l'examen de la situation de l'ensemble des agents devait avoir lieu en 2008 et en 2011. S'agissant des années 2009 et 2010, ce relevé prévoyait en revanche que : « Les agents des catégories C, B et A (appartenant à des grades dont l'indice sommital est inférieur ou égal à HEB) qui stationnent depuis quatre années au sommet de leur corps ou cadre d'emplois, ou qui se trouvent bloqués depuis quatre années au moins au sommet du premier grade ou d'un grade intermédiaire de leur corps en bénéficieront automatiquement en 2009 et 2010. »

Lors du rendez-vous salarial de l'été 2008, et eu égard au contexte d'inflation de la période, le Gouvernement a décidé unilatéralement d'étendre en 2009 le bénéfice de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) à l'ensemble des agents des trois fonctions publiques, ce qui a notamment permis de faire à nouveau bénéficier du dispositif les agents non titulaires.

L'article 6 du décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à la GIPA qui instituait une GIPA « partielle » pour les années 2009 et 2010 a été en conséquence modifié par le décret du 20 mai 2009 et ne concerne donc plus que la seule GIPA 2010.

.../..

Monsieur Jean-Marc CANON
Secrétaire général de l'union générale des fédérations
de fonctionnaires CGT – case 542
263, rue de PARIS
93 514 MONTREUIL CEDEX

Il prévoit que pour « la mise en œuvre de la garantie en 2010, seuls les fonctionnaires, les magistrats et les militaires (...) qui ont atteint depuis quatre années l'indice sommital de leur corps ou cadre d'emploi, ou qui ont atteint depuis quatre années l'indice sommital du premier grade ou d'un grade intermédiaire de leur corps ou cadre d'emploi bénéficient » de la GIPA. Cette GIPA « partielle », au titre de la période de référence 2005-2009, est donc exclusivement réservée aux fonctionnaires « bloqués » en sommet de grade ou de corps. Elle ne peut donc être versée ni aux agents contractuels ni aux agents titulaires n'ayant pas enregistré de progression d'échelon mais qui ne seraient pas « bloqués » depuis quatre ans au sommet de leur grade ou de leur corps.

En revanche, et en application de l'article 7 du même décret, l'ensemble des agents (y compris les agents non titulaires éligibles au dispositif) ayant bénéficié de la GIPA en 2008 et/ou en 2009 et qui font valoir leurs droits à la retraite en 2010 voient leur situation réexaminée à cette occasion et peuvent percevoir l'indemnité.

Enfin, les agents contractuels bénéficieront comme l'ensemble des autres agents de la campagne générale prévue pour 2011.

Je vous rappelle enfin que lors des discussions salariales de juin dernier, le Gouvernement s'est engagé à prolonger le mécanisme de garantie individuelle du pouvoir d'achat sur l'ensemble de la période 2011-2013.

A ce titre, la GIPA interviendra chaque année, de 2011 à 2013, sous forme d'un examen de la situation de l'ensemble des agents, afin de couvrir toutes les situations où un agent peut voir sa rémunération indiciaire progresser moins vite que l'inflation et de garantir à tous les fonctionnaires et agents publics le maintien du pouvoir d'achat de leur traitement indiciaire de 2011 à 2013. Le décret nécessaire à sa mise en œuvre sera publié très prochainement.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique**

Jean-François VERDIER



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Comité central d'action sociale du 14 décembre 2010 Election d'un nouveau Président du CCAS

Lors de ce CCAS, il a été procédé à l'élection du nouveau Président du CCAS du fait du départ à la retraite de notre camarade André Mandard. C'est notre camarade **Christian Mahut qui a été élu à l'unanimité nouveau Président du CCAS.**

Vous avez ci-dessous, l'intervention d'André Mandard faisant le bilan de son mandat comme Président du CCAS pendant environ 10 ans.

Déclaration d'André MANDARD

Madame la Directrice des Ressources Humaines, Madame la Sous-Directrice des Affaires Sociales, Mesdames, Messieurs les membres du C.C.A.S., avant de procéder à l'élection du nouveau Président du C.C.A.S., je voudrais vous dire quelques mots sur les grandes lignes non exhaustives qui ont été écrites au cours de ces dix dernières années sur l'actualité du C.C.A.S.. Actualité marquée de mon point de vue par des reculs, des stagnations et des avancées dans un contexte de transferts d'agents, de multiples réorganisations (Ministère et Etat) et de transformations budgétaires avec la mise en œuvre de la LOLF au 1^{er} janvier 2006. Voici brossés les points qui méritent à mes yeux de s'y attarder.

- **Les dernières rencontres de membres de CLAS**, véritable laboratoire d'études, selon la hiérarchie de l'administration centrale de l'époque, remontent à 1999. Depuis plus rien. Je pense que l'abandon de ces journées représente un frein pour le développement de l'action sociale du Ministère. Les CLAS sont très demandeurs de la réactivation de ces rencontres.
- **Les gels de crédits d'action sociale en 2003 et 2004**, annonciateurs de la mise en place de la LOLF ont été dévastateurs pour l'action sociale du ministère. La loi de finances rectificative obtenue à l'époque n'a permis que de limiter la casse. Il est inenvisageable de se retrouver aujourd'hui dans une telle situation.
- **La LOLF** représente un exercice budgétaire négatif pour nos crédits sociaux. La globalisation engendre un manque de transparence, des difficultés de suivi et une fongibilité qui posent de véritables problèmes de fléchage et de protection des crédits.
- **Les retraités** ne sont plus informés de leurs droits par le Ministère depuis 8 ans. Cette anomalie n'a que trop perdurée.
- **Le rapprochement d'enfants de la métropole et d'Outre-Mer** dans le cadre des vacances n'est toujours pas réalisé.

- **La communication C.C.A.S./C.L.A.S.** est en grande partie interrompue avec la non-parution depuis mi-2007 du magazine des comités locaux d'action sociale. A l'aire de la communication, il s'avère plus que nécessaire de renouer rapidement les échanges avec ceux qui sont sur le terrain.
- **Le logement** est le poste qui pèse le plus lourd dans le budget des ménages. La décision unilatérale de l'administration centrale de supprimer en août 2004, le prêt à taux bonifié pour l'accession à la propriété reste une page noire de l'action sociale du ministère. Malgré les promesses de l'époque, aucune mesure de substitution n'a été mise en place.

Les points qui suivent traduisent la consolidation ou le développement de l'action sociale du ministère :

- ◆ « Je commencerai en tout premier lieu **par l'arrêté du 22 décembre 2008** qui porte création et organisation du C.C.A.S. et des C.L.A.S.. Ce texte qui a fait l'objet d'échanges administration/organisations syndicales pendant 2 ans et demi confortent les Comités dans leurs compétences. Les grands principes édictés en 1985 ont été maintenus.

Le nouvel arrêté permet notamment aux Présidents et Présidentes de C.L.A.S. d'assurer l'exercice de leur mandat en fonction de leurs besoins en terme de décharges d'activité. Sans ce droit maintenu et protégé, la plupart des C.L.A.S. n'existeraient plus aujourd'hui. De plus en plus de services à la recherche d'E.T.P. tentent de rogner sur les décharges d'activité des Présidents de C.L.A.S.. Ce n'est pas acceptable. L'administration centrale doit faire respecter les textes réglementaires. Des Présidents de C.L.A.S. sont encore pénalisés dans leur déroulement de carrière. Là encore, à chaque cas révélé, l'administration doit corriger le dysfonctionnement.

- ◆ **La création de C.L.A.S. dans les nouveaux services** (DIR - DREAL – DIRM – Directions Régionales Ile de France) portera leur nombre à environ 150. Aujourd'hui 132 C.L.A.S. sont en place. A ce jour, 9 sont sans Présidences. La priorité est d'installer les C.L.A.S. où ils n'existent pas.
- ◆ **L'inscription dans la charte de gestion des D.D.I.**, de la continuité des structures d'action sociale dans chaque ministère permet aux C.L.A.S. créés dans les D.D.E.A. de perdurer dans les D.D.T.(M). Il reste à les pérenniser et à les proposer aux autres D.D.I.
- ◆ **La formation des Présidents de C.L.A.S.**, élément moteur de la vitalité des comités de proximité a été très développée depuis début 2006 et sera encore d'actualité en 2011.
- ◆ **La création des commissions régionales de concertation et du document pluriannuel d'action sociale** doivent représenter dans un monde « **Lolfien** » une véritable avancée pour la gestion des crédits, si tous les acteurs C.L.A.S. – U.O. – R.B.O.P. – D.R.H. – C.C.A.S. tiennent bien leur rôle respectif. Petite critique sur l'arrêté du 6 juillet 2010, portant création des C.R.C.A.S. : J'aurais souhaité que les C.L.A.S. soient plus valorisés dans le texte.
- ◆ **Les rencontres de Présidents de C.L.A.S.** ont été mises en place en 2003. Les dernières organisées remontent à Février 2006. De nouvelles journées de rencontre avant que le mandat se termine fin 2011 seraient bienvenues.
- ◆ **La prestation unique de soutien à la scolarité** a été améliorée au cours de ces dix dernières années. Son développement mérite d'être poursuivie.
- ◆ **Un prêt pour les agents dont les enfants dé cohabitent pour mener des études** doit voir le jour pour la rentrée scolaire 2011 – 2012.

- ◆ **La pérennité du C.A.S.** (comité d'aide sociale) qui gèrera et délivrera ce prêt à partir d'une trésorerie suffisante vérifiée et d'un fonds de 800.000 euros pour lancer la prestation, doit être consolidée en terme de moyens humains.
- ◆ **Le prêt d'installation** rénové en 2006 et la mise en place imminente d'une nouvelle **Circulaire pour les aides financières** (aides matérielles et prêts sociaux) impactent également le fonctionnement du C.A.S.
- ◆ **L'Arbre de Noël** a vu sa dotation (40 euros) doubler ces dernières années.
- ◆ **Le recueil d'informations sociales** a été rénové en 2007. Un recueil actualisé devrait paraître dans le 1^{er} semestre 2011.
- ◆ **Le C.G.C.V.** qui accueille plus de 3.000 enfants par an et ses centres de vacances semblent pérenniser à moyen terme. Malheureusement, il n'en est pas du tout de même des unités d'accueil appartenant à l'Etat et gérées par la F.N.A.S.C.E. qui ont été remises à France Domaines. Sur ce dernier point, j'ai proposé que les organisations syndicales et les associations qui siègent au M.E.D.D.T.L. interviennent auprès du Premier Ministre, afin d'obtenir une « exception sociale » sur l'ensemble du patrimoine social.

Concernant le budget

Les crédits d'action sociale représentent aujourd'hui à peine 1 % de la masse salariale.

C'est très nettement insuffisant en regard des besoins des agents et de leurs familles.

Alors que le reversement annuel du C.A.S. au ministère, sous la forme de fonds de concours, des remboursements des prêts complémentaires d'accession à la propriété s'est terminé en 2010 (40.000 euros) le P.L.F. 2011, environ 16 millions d'euros (titre 3) ne permet pas de financer de nouvelles prestations. Par ailleurs, les crédits du titre 2 n'apparaissent plus sur le P.L.F. Noyés dans le programme 217 ils sont mis en péril quand le ministère avait promis que l'ensemble des crédits d'action sociale seraient affichés en loi de finances initiale. De plus, la mise en place du programme 333 pour les D.D.I. va largement épuiser les crédits de fonctionnement du programme général 217 du M.E.D.D.T.L.

La réserve d'1,4 million de crédits d'action sociale annoncé en commission budgétaire est inacceptable. Les crédits doivent être « sanctuarisés ».

Si de nouveaux dossiers ont vu le jour, beaucoup reste à faire. L'action sociale est un grand chantier qui mérite une construction solide et pérenne afin de créer les meilleures conditions de vie durable pour les agents.

Je remercie très chaleureusement tous les membres du C.C.A.S. qui œuvrent dans ce sens. Les organisations syndicales, les associations, les représentants du service social et de l'administration, ainsi que les experts de la protection sociale complémentaire.

Je remercie très fortement la sous direction et le bureau de l'action sociale de mettre en œuvre la politique définie par le C.C.A.S.. Il convient d'assurer au bureau de l'action sociale les effectifs nécessaires pour qu'il continue à mener à bien ces travaux.

Je dois vous dire que j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler avec vous pendant mes mandats de Président du C.C.A.S. depuis le 14 septembre 2000. Avec nos divergences, nos différences, nous avons travaillé et avancé ensemble pour cette noble cause.

Je suis certain qu'il en sera de même avec le nouveau très bon Président qui sera bientôt élu.

Merci à vous tous.

COMITE CENTRAL D'ACTION SOCIALE DU 14/12/2010
INTERVENTION DE Christian MAHUT SUITE A SON ELECTION A LA PRESIDENCE
DU CCAS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du CCAS pour la confiance qui m'a été donnée à l'occasion de mon élection à la présidence suite au départ à la retraite d'André MANDARD.

Mon objectif est de poursuivre le travail accompli par André avec un esprit fédérateur de toutes les composantes du CCAS.

L'enjeu est de développer entre l'échelon national et l'échelon local, ainsi que tous les partenaires de l'action sociale, le lien social et les solidarités nécessaires pour répondre aux besoins sociaux, en gagnant des droits nouveaux avec les moyens correspondants pour faire vivre et développer l'action sociale de proximité .

C'est pourquoi dès aujourd'hui il nous faut fixer un plan de travail avec un calendrier des réunions du CCAS pour l'année 2011 et d'une série de réunions des commissions spécialisées. Il s'agit de concrétiser les actions entreprises cette année en matière de logement, avec l'extension du prêt à l'installation pour les enfants d'agents étudiants qui dé-cohabitent, ou en matière de circulaire sur les aides financières.

Il nous faudra également tirer un premier bilan des documents pluriannuels d'action sociale (DPAS-WEB), avec la mise en œuvre des actions des CLAS pour 2010, en mesurant les difficultés rencontrées par les CLAS, dans le but d'éviter de répéter les mêmes erreurs en 2011, avec des dotations financières complémentaires qui arrivent dans les services la veille de la clôture budgétaire .

Dans ce but, nous devons également réussir la mise en place des commissions régionales de concertation de l'action sociale(CRCAS), ainsi que l'installation des CLAS dans tous les services qui n'en sont pas encore dotés (DDT-M, DREAL, DIRM, Directions Régionales Ile de France...).

Enfin je proposerai qu'une délégation du CCAS rencontre début 2011 le cabinet de notre ministre, renouvelé suite au remaniement de novembre 2010, afin de faire valoir les besoins des agents de notre ministère en matière d'action sociale, en comparant les moyens dont nous disposons avec d'autres secteurs publics ou privés qui bénéficient de dotations et prestations sociales bien supérieures à celles du MEDDTL.

Notre objectif est d'obtenir des moyens revalorisés équivalents à 3% de la masse salariale et des pensions !



*Union des Syndicats
de Services d'Etudes
et de Recherche*

La Lettre d'info des CETE et laboratoires

*« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »*

15 Décembre 2010 – n°3

Petite histoire illustrée de la casse du RST

Ou comment le gouvernement enterre les Cete et les laboratoires des Ponts et Chaussées

*Ou quand une série de « coïncidences » ne peut naître que d'une volonté délibérée de casser
les services publics...*

*
* *
*

Chapitre 1 : La fin de l'Ingénierie Publique ou comment le mot « route » est devenu un « gros mot »

Dans un environnement politique dérivant vers le libéralisme à la Thatcher, notre Ministère a décidé, il y a quelques années, d'arrêter l'ingénierie publique pour compte de tiers, parmi lesquels on comptait les Collectivités. Il fallait à cette époque, laisser aux entreprises privées toute notre expertise et permettre aux majors des TP de récupérer ce qu'il y avait encore de compétences, de savoirs et de savoir-faire dans nos services. Surtout il fallait que les missions que devait remplir l'Etat pour ses collectivités rentrent dans le secteur marchand. Et tant pis pour les disparités entre collectivité et pour les départements n'ayant pas assez de moyens pour garder en état leurs infrastructures.

Alors oui, l'Etat a mis en avant l'Atesat pour aider dans un premier temps les collectivités. Mais cette aide a diminué et reste ridiculement faible. Les Bureaux d'Etudes et autres entreprises des TP ont profité de cette manne mais pas les Collectivités qui auraient bien voulu continuer à profiter des Cete.

*La CGT a toujours revendiqué un Réseau Scientifique et Technique partagé entre état et
Collectivités.*

**Depuis 2004, l'Etat, par choix politique, a une dette envers
les conseils généraux. Ceux-ci prévoient des baisses de
budget de 10 à 20% en investissements et entretien
d'infrastructures...Qu'attend l'Etat pour faire profiter les
conseils Généraux de nos services ????**

Pour faire avaler la pilule des abandons de mission, le Ministère a même eu le culot de mettre en avant le Grenelle et de dire que les routes et le génie civil de manière générale « c'est fini », et qu'il fallait pour le bien de la Société se reconvertir dans le Développement Durable.

Comme si entretenir les infrastructures et donner la possibilité à tout un chacun de se déplacer en sécurité, ce n'était pas du développement durable...

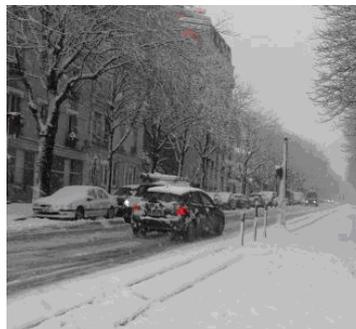
Comme si développer la connaissance du territoire et prévenir les catastrophes naturelles, ce n'était pas du développement durable...



"Les Routes c'est fini", mais en attendant tout fout le camp...



Le drame de la Tranche/Mer



La viabilité hivernale souffrant du manque de personnel et de bases d'informations

Chapitre 2 : le Grand RST ou comment les services techniques centraux ont disparu

Il y a encore quelques années, rappelons-nous, le Ministère de l'Équipement et le service public des Travaux Publics, compris dans leur globalité (Infrastructures – notamment les Routes –, Environnement, Aménagement, Urbanisme, Risques...) permettaient à la France d'avoir un réseau envié, une technicité copiée, un corpus de normes et de règles de l'Art innovants. Cette technicité était relayée et orchestrée par les services techniques centraux qu'étaient le Sétra, le Cetu, le Certu, le Cetmef et le LCPC notamment. Ces services techniques centraux conseillaient les administrations centrales et organisaient les études selon des priorités ne dépendant pas uniquement de politiques d'austérité mais dépendant en partie de visions à moyen et long termes.

A quoi assistons nous depuis 5 ans ? à une casse de ces services techniques centraux :

Sétra déménagé, Cetmef vidé, Certu déstabilisé, Cetu relégué....



L'emplacement à travers champs du Sétra...

Le Ministère et le Commissariat général au développement durable a, dans un élan de communication et de plan marketing soutenant le fameux Grenelle, créé le Grand Réseau Scientifique et Technique (RST)...comme d'autres ont tenté le Grand Paris ou encore un Grand Ministère regroupant Energie, Environnement, etc, etc...Cela a d'ailleurs fait Psssschiiiiiiiiit dans tous les cas.



Ce grand Réseau devait regrouper tous les organismes scientifiques et techniques du Grand Ministère. **Pour quoi faire ?** A cette question, jamais le Ministère ne nous a répondu ! Le seul moyen pour aboutir à cet objectif nul était de créer des liens, mais comme disait la Commissaire Générale au Développement Durable et la Directrice de la Recherche et de l'Innovation, « sans chef d'orchestre », car seul le « partenariat libre sans contraintes et volontaire » pouvait fonctionner...cela voulait dire sans tête de réseau.

Malgré l'absence de réunion de suivi de ce Grand RST, les têtes de réseau qui aurait pu se muscler avec ce RST nouvelle formule ont vu leurs missions diminuées.

Le Ministère est toujours pressé dans ses actions de suppression et de casse des services mais manque singulièrement de volonté pour faire vivre ce qu'il crée.

La CGT a toujours revendiqué la prise en compte des services techniques centraux pour orchestrer la politique scientifique et technique du Ministère.

Chapitre 3 : la polarisation des activités ou comment justifier les diminutions d'effectifs et d'activités et les cadeaux au secteur marchand

Pendant la mise en marche de ce grand RST avorté, mais qui aura mobilisé de nombreux cadres A+ +, le réseau des Centres d'études techniques de l'équipement (Cete) affrontait deux chantiers parallèles : les fameux plans d'évolution desdits Cete, et la polarisation.

Depuis 3 ans, nos chers directeurs n'ont que ces mots à la bouche : « moderniser la structure » et « polariser », ce qui signifie diminuer les effectifs et espérer sortir son épingle du jeu...

Depuis 3 ans, nos chers directeurs ne sont évalués que sur ces aspects.

Depuis 3 ans, nos services fonctionnent sans direction stratégique, technique ou scientifique.

Depuis 3 ans, nous avons chacun dans nos Cete des cadres idolâtrant les principes de Cap Gemini et Boston Consulting et consorts...

Ces plans d'évolution ont vu les effectifs des moyens supports diminuer de presque 50%, les divisions informatique sortir des effectifs et du réseau des Cete, et surtout ont contribué au départ de nombreux collègues découragés de ne voir au bout du tunnel aucune vision sur leurs missions et leurs activités...

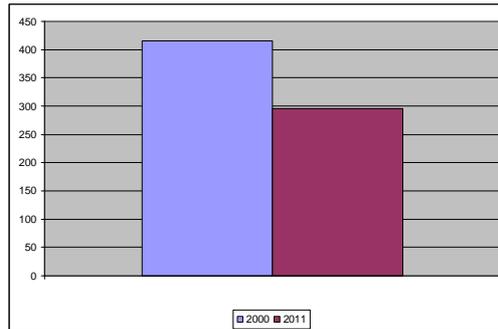
Face à cette perte d'effectifs initiée par la Révision générale des Politiques Publiques, il fallait quand même que la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) cherche à préserver quelques compétences, à les sanctuariser comme on inscrit au patrimoine de l'Unesco des beaux paysages que l'on veut figer... Il fallait en trouver 60... Les directions des Cete en proposèrent 150... Les bons élèves des plans d'évolution furent récompensés...

A côté de ces pôles de compétence et d'innovation, les autres activités peuvent mourir.

Mais comment développer des compétences sans passer par de l'ingénierie « quotidienne » qui permet de se faire la main et d'être confronté aux problématiques territoriales ?

Mystère, **la DRI croit en la génération spontanée** : un spécialiste peut naître dans un pôle qui ne pratique pas d'ingénierie dans des domaines pourtant pragmatiques comme les nôtres...

La CGT a toujours défendu la pratique de l'ingénierie publique comme corollaire au développement de l'expertise et de l'innovation



Evolution des effectifs au Cete Nord-Picardie entre 200 et 2010 : on est passé de 416 à 296!!!

Et pendant ce temps, le gouvernement élimine les moyens support. Au Cete Normandie-Centre par exemple, c'est 48% d'effectif en moins...Comment dans ces conditions, les équipes techniques peuvent-elles fonctionner ??

Sans compter le magnifique outil de gestion qui a coûté au bas mot 1,1 milliard d'euros...CHORUS... Tout est fait pour créer des dysfonctionnements qui seront autant de prétextes pour justifier la casse de nos services !

Quand on veut éliminer son chien, on l'accuse de la rage et en plus on lui coupe les pattes : c'est ce que fait le gouvernement...

Chapitre 4 : la création d'instances paritaires ou comment aider gratuitement les Entreprises en leur apportant notre savoir

L'Etat qui s'est toujours voulu responsable...envers les Entreprises, s'est engagé vis-à-vis d'elles à transmettre les connaissances et les compétences de ses services à prix bradés...c'est-à-dire gratuitement.

Un Directeur de Cete affirmait que « **dans les domaines où nous devons disparaître, à cause de contraintes budgétaires, il est de notre devoir d'accompagner l'externalisation de ces activités** ». Bel euphémisme pour dire « aidons le Privé à s'enrichir sur notre dos ».

Quel sens de la responsabilité de nos hauts fonctionnaires ! Mais où était ce sens du devoir quand il s'agissait de l'intérêt des routes nationales, de l'aménagement, des risques, de l'égalité des niveaux de service quelque soit le département ?

Deux entités ont été créées :

La première, l'Institut des routes, des rues, et des infrastructures pour la mobilité regroupe tous les syndicats professionnels (bureaux d'études, entreprises de TP, producteurs de granulats...), les collectivités et l'Etat. Ses missions sont de « fédérer les acteurs et œuvrer pour la cohérence de la doctrine et des règles de l'Art, mettre en commun des moyens pour réagir aux évolutions techniques et sociétales et promouvoir l'innovation sous tous ses aspects et contribuer au rayonnement du savoir faire français à l'international ». Ce que faisaient il y a encore quelques temps...les services techniques centraux...

Inutile de dire que l'Etat n'est qu'un simple acteur et qu'il n'a plus de levier pour imposer une politique globale de, comment appelle t'on cela déjà...le dé...le développement durable !!

The screenshot shows the IDRRIM website interface. At the top left is the IDRRIM logo. Below it is a green navigation bar with 'Dialogue' and 'Règles de l'art'. To the right is a 'MON COMPTE' button. The main content area features a large image of a road through a green landscape. Below the image is a navigation menu: 'L'IDRRIM | COMITÉS OPERATIONNELS ET GROUPES DE TRAVAIL | PUBLICATIONS | EVENEMENTS | ACTUALITES | PARTENAIRES | CONTACT'. The 'ACTUALITES' section is active, displaying a profile of Yves Krattinger and a news item about COTITA. The profile includes a photo and text: 'Yves Krattinger', 'La création de l'IDRRIM vise à la constitution d'une doctrine collective...', 'Sénateur de la Haute-Saône, président de la commission « aménagement du territoire, transports, infrastructures et NTIC » de l'Assemblée des départements de France, Yves Krattinger est aussi, désormais, le président de l'IDRRIM.', and 'Les prochaines réunions des instances de l'IDRRIM'. The COTITA news item includes a logo and text: '2010/2010', 'Les CoTITA', 'Les Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'aménagement (CoTITA) se déroulent en ce fin d'année dans chaque inter-région en session plénière.', 'Missions et tâches des révisés', 'ACTUALITES', 'AGENDA', 'PUBLICATIONS', '29/10/2010', 'Revue des prix - Infrastructures pour la mobilité et biodiversité', 'du 28 au 28 octobre 2010', 'Bilan de 5 villes à Metz', '8 octobre 2010', 'Note d'information IDRRIM n° 21', and 'Toutes les actualités'.

l'IDRRIM, l'Institut de la route, club de gens de bonne famille, où l'Etat n'est plus qu'un simple intervenant au même titre qu'une entreprise...

La seconde, LCPC-Expert, regroupe le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (devenu après la fusion avec l'INRETS, l'IFSTTAR) et l'Entreprise privée EGIS (ex Scétauroute, 10 000 personnes dont 3 000 ingénieurs). L'objet social de LCPC Expert est de vendre des prestations d'expertises ciblées dans le domaine du génie civil, des risques naturels, de l'environnement et de la ville durable. Le LCPC a obligation de confier les demandes d'expertises qui lui seront faites à cette entité...mais bien sûr cette obligation n'est pas valable pour l'Entreprise privée EGIS...Le LCPC s'il est contacté par un Conseil Général devra le diriger vers cette filiale de droit privé et non vers les Cete...

La CGT combat toute forme de privatisation des activités d'ingénierie et d'expertise réalisées par des services publics.



Egis, une entreprise travaillant dans tous les domaines où sont présents les Cete, et embauchant des ... collègues

**Alors que ces entités sont créées, la DGITM (ex Direction des Routes) se plaint de ne plus avoir d'instance propre à l'Etat pour prendre en compte des problématiques propres à l'Etat. La DGITM ne se satisfait pas de documents consensuels qui plaisent à tous : entreprises, collectivités, fournisseurs...
Le partenariat avec les entreprises a ses limites....**

Chapitre 5 : les coups vont continuer ou pourquoi la solidarité et la prise de conscience sont plus que jamais d'actualité

De quoi sera fait notre avenir ?

- les budgets d'entretien routier ne représentent que 40% de ce qu'ils représentaient ces 3 dernières années,
- une période d'individualisation forcenée des rémunérations - mise en place de la Prime de fonction et de Résultats -,
- le prolongement des plans de liquidation des Cete, qui prévoient 80 postes en moins chaque année (soit près de 10 postes en moins par Cete),
- une époque formidable pour l'ingénierie privée de braderie des compétences consciencieusement accumulées par les services de l'Etat,
- une multiplication de catastrophes dues à l'incurie du gouvernement ainsi qu'à l'abandon de ses missions (routes et digues mal entretenues, aménagement délaissé, systèmes de prévention météorologiques et hydrauliques exsangues)

Face à cette situation, il est nécessaire d'exiger de nos Directions à chaque occasion (Assemblées du personnel, réunions, visites...) qu'elles présentent leur stratégie technique et scientifique ! qu'elles cessent de faire leur travail de liquidateur !

Face à cette situation, il est indispensable que les agents soutiennent les camarades CGT qui portent les revendications rappelées ci-dessus !

SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ-LA

Si vous souhaitez nous rejoindre et participer à la vie du corps et agir plus largement sur tout ce qui vous concerne :

Nom : Prénom :

Service.....

Adresse.....

Signature.....

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : ussere@cgt.fr
Visitez notre site internet : <http://www.equipement.cgt.fr>



« États généraux des professions techniciennes »

Jeudi 13 janvier 2011
Montrouil - complexe Cgt

Au cours des derniers mois, des revendications se sont affirmées parmi les catégories techniciennes, des luttes se sont développées, de nombreuses adhésions réalisées.

Les États généraux devront nous permettre de tirer des enseignements du mouvement social. Mais également d'ancrer l'activité spécifique CGT au cœur de ces catégories de salariés qui subissent dévalorisation professionnelle, non reconnaissance des qualifications et perte de sens du travail.

En organisant cette rencontre, l'Ugict-CGT souhaite contribuer à élargir le débat mais également apporter sa pierre à la construction revendicative et, ainsi, aider les militants à se tourner vers et débattre avec ces catégories de salariés. Le 13 devrait se prolonger par des rencontres dans les territoires.

Deux séries de thèmes vont être développées le 13 janvier 2011 : « *salaires, grilles et qualifications* » (le matin), « *la place des professions techniciennes dans l'organisation du travail et l'évolution des métiers* » (l'après-midi).

Il ne nous reste plus qu'un mois (dont une bonne semaine de fêtes !) pour réussir les États généraux.

Aussi, nous vous invitons à faire circuler l'information, à recueillir dans les syndicats les inscriptions des camarades des professions techniciennes et à communiquer à l'Ugict les noms des inscrits.

Voici un lien avec la page du site de l'Ugict consacré à l'initiative. Vous y trouverez notamment les PDF des différents supports (*dépliant, affiche, invitation*) que vous pourrez télécharger, reproduire et mailer.

<http://bit.ly/h6ehTr>

Bonnes fêtes à toutes et tous !



L'extension de la politique d'austérité : Encore du moins pour la population

Le Gouvernement vient de l'annoncer : les « *opérateurs* » publics devront se soumettre à la même cure d'austérité que les administrations centrales et déconcentrées.

Il faut d'abord souligner le terme d'opérateurs en lui-même est déjà lourd de sens : il s'agit, pour ceux qui mettent cette expression en avant, de persuader l'opinion que les institutions dont il est question ne sont, au fond, que des outils chargés de la mise en œuvre de missions purement matérielles. Il n'en est rien. En fait, la plupart des établissements publics, agences, offices, groupements d'intérêt public... constituent bel et bien des entités de plein exercice de missions publiques.

C'est la politique actuelle qui cherche à tout crin à en faire des instruments de démantèlement de l'intervention publique.

En amputant leurs moyens, tant en crédits qu'en emplois, c'est une nouvelle fois, la qualité du service public qui est mis en danger et les conditions de travail qui vont se dégrader.

L'UGFF – CGT condamne donc, sans réserve, de telles perspectives. Parties intégrantes de la RGPP, elles participent tout à la fois à la réduction de l'intervention publique et à son recentrage sur les exigences du marché et de la loi du profit. C'est pourquoi, l'UGFF demande l'abandon des audits RGPP en cours conçues uniquement dans ce but.

Tout à l'inverse, l'UGFF réaffirme que ce dont notre pays et les citoyens ont besoin, c'est plus et mieux de service public pour plus et mieux de progrès pour tous.

Montreuil, le 15 décembre 2010



Départ anticipé des mères de trois enfants

Services validés de non-titulaires

Réduction de service

Rétractation de la demande de départ en retraite

Date du 31 décembre 2010

Départ en retraite avec les nouvelles dispositions 15 ans de service et 3 enfants.

La loi fixe au 1^{er} janvier 2012 la fin de ce dispositif. Les fonctionnaires qui remplissent à cette date la double condition (être parent de 3 enfants et avoir effectué 15 ans de service) conservent le droit au départ anticipé.

Conservation des services déjà validés de non-titulaire pour la condition des 15 ans

L'article 53 de la loi du 9 novembre 2010 précise que les services de non titulaire validés comme services de fonctionnaire titulaire ne comptent plus pour le décompte des deux ans ouvrant droit à une pension de la Fonction publique.

Lors d'une réunion avec la DGAFP du 8 décembre 2010 le chef du bureau des rémunérations et des pensions a précisé aux organisations syndicales que cette disposition ne remet pas en cause les services déjà validés, et que ceux-ci entrent donc dans le décompte des 15 ans permettant de bénéficier d'un droit au départ anticipé.

Les services donnant des réponses contradictoires sur ce sujet il est important de faire connaître cette disposition.

Réduction de service

En plus des conditions d'interruption de service, des conditions de réduction de service permettent de bénéficier du départ anticipé.

Conditions d'interruption de service : pendant deux mois au moins dans le cadre d'un congé maternité, d'un congé paternité, d'un congé d'adoption, d'un congé parental, d'un congé de présence parentale, d'une disponibilité pour élever un enfant.

Conditions de réduction de service : dans le cadre d'un temps partiel de droit pour raison familiale, accordé à l'occasion de la naissance d'un enfant, pris pendant une période d'au moins quatre mois pour une quotité de temps de travail de 50%, d'au moins cinq mois pour une quotité de 60% et d'au moins sept mois pour une quotité de 70%.

Modification de date de départ

Pour les agents relevant de la CNRACL qui auraient déposé une demande de retraite au mois de juillet 2010 pour un départ au plus tard le 31 décembre 2010, avant les amendements du gouvernement retardant le délai du 13 juillet, une note ministérielle précise la possibilité de revenir sur cette demande pour les agents qui le souhaiteraient, afin de retarder ou annuler leur départ en retraite en s'adressant à leur employeur.

Il est de ce fait important que nos organisations s'adressent à leur direction pour que les mêmes dispositions soient applicables et que les employeurs publics acceptent toutes modifications de date de départ en retraite pour les demandeurs.

Rétractation de la demande de départ en retraite

Pour ceux qui vont déposer leur demande au plus tard le 31 décembre 2010 pour un départ en retraite au plus tard le 1er juillet 2011, les précisions concernant la possibilité de rétractation n'ont pas été précisées.

La loi stipule dans son article 44 que les services administratifs compétents doivent informer avant le 15 décembre les personnels concernés du changement du dispositif de départ anticipé.

Nous constatons que dans de très nombreux services administratifs une méconnaissance de l'application de ce dispositif ne permet pas une information complète et objective.

La CNRACL est dans l'impossibilité actuellement de faire des simulations de calcul pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, de même que de nombreux services ministériels pour l'Etat. Cette situation plonge les agents dans la plus grande inquiétude et incertitude.

C'est pourquoi nous précisons que le droit de rétractation existe pour toute demande de départ en retraite, jusqu'au jour qui précède la retraite. Le Service des retraites de l'Etat ou la CNRACL annule dans ce cas le départ en retraite.

Il est donc possible en cas d'incertitude de déposer une demande de départ d'ici le 31 décembre, puis de se rétracter en début d'année 2011. La difficulté d'obtenir des simulations peut rendre cette situation préférable à ne pas déposer de demande.

Par contre, à partir du moment où l'employeur public a envoyé un arrêté de radiation à un agent, cet employeur est en situation de remplacer l'agent futur retraité, même si la radiation n'est effective qu'au jour de la retraite.

La conséquence est qu'en cas de rétractation trop proche de la date effective de la retraite, un employeur public n'est plus contraint de reprendre dans ses effectifs l'agent qui avait demandé sa retraite.

Celui-ci est, dans ce cas, toujours fonctionnaire titulaire, mais sans poste, et donc sans rémunération, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau affecté. Il est donc conseillé de ne pas trop attendre pour prendre une décision de rétractation.

Date du 31 décembre 2010

Une demande faite en date du 31 décembre 2010 ne sera traitée au Service des retraites de l'Etat qu'en avril 2011. Un décalage de même type existe à la CNRACL.

En janvier 2011 ce seront les services gestionnaires du personnel ou ministériels qui traiteront les demandes.

Sans remettre en cause la loi qui définit la date du 31 décembre, il est nécessaire que nos organisations refusent une interprétation trop restrictive de ces délais auprès des services de proximité, en particulier au regard des difficultés à obtenir l'ensemble des renseignements permettant une prise de décision sereine.

La CGT constate une fois de plus que, si cette réforme est une régression sans précédent pour tous les salariés, les femmes en sont les principales victimes.

Montreuil le 13 décembre 2010

Bilan du Grenelle de l'environnement : La mise en œuvre bute sur les choix budgétaires et fiscaux, l'absence de politique industrielle, la formation des salariés.

En octobre 2007 s'est tenu le Grenelle de l'Environnement.

Plusieurs orientations et mesures retenues à l'issue des travaux du Grenelle ont été à juste titre considérées comme des avancées. La CGT n'a pas ménagé ses efforts pour les faire reconnaître et entrer dans la réalité. C'est notamment le cas en matière de lutte contre le changement climatique.

Mais passé le temps des annonces et promesses, force est de constater que des contradictions sont apparues et que des décalages entre les engagements et la réalité se sont approfondis. La question du financement des mesures annoncées, qui avait été laissée dans l'ombre à l'origine est celle qui permet le mieux de mesurer l'écart entre les engagements initiaux et la mise en œuvre. Mais d'autres questions ne sont pas réglées comme la transformation des modes de production qui implique une véritable transition, nécessite d'investir dans la formation et la qualification des salariés et appelle de nouveaux droits d'intervention dans les IRP en matière environnementale.

Le plan ambitieux d'isolation des bâtiments en panne de financement et de qualifications des salariés

Parmi les annonces phares du Grenelle figurait un grand plan concernant tant le bâti (public et privé) neuf que le bâti existant en matière d'isolation. Le but était de réduire la consommation énergétique dans ce secteur qui concentre une grande partie des émissions de CO₂ (23% des émissions de CO₂ et 42,5% de la consommation de l'énergie finale totale). Les objectifs quantifiés retenus étaient très ambitieux : 50kWh/m² à l'horizon 2012 au lieu de 240 actuellement. Outre son effet sur la réduction des émissions de CO₂, ce programme devait créer plus de 100 000 emplois dans le secteur du bâtiment.

Or, si la réglementation nécessaire pour fixer des normes thermiques exigeantes est bien aujourd'hui adoptée, rien n'a été fait à ce stade pour que les créations d'emplois soient au rendez-vous. Le secteur du bâtiment a perdu des emplois depuis l'automne 2008. La crise est passée par là et le boom économique des emplois liés à la révolution de l'efficacité énergétique n'est pas pour l'essentiel au rendez-vous. La question de l'attractivité du secteur de la construction n'a pas été traitée comme la CGT n'a cessé de le demander. Le déficit de main d'œuvre (de l'ordre de 400 000 emplois) n'a pas été résorbé. Si la question de la formation a fini par émerger tardivement dans les préoccupations ministérielles, la mise en œuvre est extrêmement lente et il sera à ce rythme impossible de répondre aux objectifs affichés en 2012. Aucune réflexion sérieuse n'est engagée sur les problèmes structurels qui bloquent l'adaptation de l'appareil de production aux besoins d'une conversion massive du bâtiment à la révolution du développement durable comme les questions lancinantes de la

précarité, des conditions de travail pénibles et des bas salaires qui entraînent un manque de formation et un déficit de qualification.

Dans ce contexte, le discours sur les emplois verts tombe à plat. Le gouvernement n'a toujours pas décidé de concrétiser l'engagement de compléter les compétences des CE et des CHSCT en matière d'environnement qui constituerait un élément favorable pour lancer la dynamique de transformation du travail et des emplois indispensable pour faire franchir un saut qualitatif à la qualité de la construction en France.

De même, le compte n'y est pas en matière de moyens financiers pour aider les ménages à financer les travaux d'isolation. Les crédits d'impôts pour le développement durable sont en baisse et l'effort principal est fait au bénéfice de solutions coûteuses retenues pour le développement des énergies renouvelables.

Transports collectifs, promotion des modes alternatifs au routier, de l'inter modalité: la volonté politique et les choix budgétaires ne sont pas au rendez-vous.

Concernant les transports, premiers responsables de la croissance des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, les conclusions du Grenelle, prévoyaient « un changement radical de stratégie avec une priorité absolue au rail et aux voies navigables pour les nouvelles infrastructures ». La CGT, initiatrice avec les ONG d'une démarche unitaire s'était félicitée de cet engagement comme de ceux concernant : la promotion des transports collectifs urbains (1500 km de tramways ou de bus protégés supplémentaires), la promotion du ferroutage et du transport combiné, la réduction massive des émissions du transport aérien, l'augmentation de 25% de la part du fret ferroviaire d'ici 2012.

La CGT alertait cependant, dès le 19 mai 2008 :

«Les grands effets n'annonces ne suffisent pas à faire une politique des transports. Les ingrédients des choix de « rupture » et de « changement drastique de stratégie » ne figurent pas dans le projet de loi. En l'état, il est illusoire de croire qu'il adviendra une réorientation du système de transport ... »

...«Le Grenelle se voulait un trophée, il pourrait devenir un boulet. En assumant le dumping social, tarifaire et fiscal, propre du concept libéral, il faudra assumer les nuisances environnementales, climatiques et sur la sécurité de nos transports. Il faudra assumer aussi le décalage avec les aspirations et attentes immédiates de l'opinion publique dont les salariés ».

Passées les annonces, les moyens financiers n'ont pas suivi. La situation du fret ferroviaire, sacrifié sur l'autel de la rentabilité illustre cette contradiction. Le projet de schéma national d'infrastructures en débat public l'illustre à son tour, notamment en faisant l'impasse sur la régénération du réseau existant.

Plus globalement, le dogme anti service public et maîtrise publique a sacrifié les objectifs

On notera que le gouvernement s'est opposé, catégoriquement, à la traduction dans la loi de l'engagement de déclaration d'intérêt général pour le fret ferroviaire, fluvial et pour cabotage maritime, ce qui risque de sonner le glas du changement de paradigme affiché.

Concernant le fret routier, la CGT déplore le report de l'application à 2012 de la taxe kilométrique. Le périmètre d'application serait de plus réduit sur les trajets n'offrant pas d'alternative (ce qui ouvre à l'exemption de taxe là où la SNCF ferme des lignes de fret). Et le

produit de cette taxe (1,3 milliard) est déjà amputé de 400 millions d'euros pour rémunérer l'entreprise privée qui obtiendrait la gestion de la taxe par délégation.

Le plan fret SNCF est «grenello-incompatible». Il fait l'objet d'une action structurée et construite ONG et syndicat.

Concernant, les voitures particulières, la CGT avait insisté pour que les mesures prises en la matière soient ambitieuses mais ne viennent pas pénaliser les salariés et se concentrent sur les véhicules haut de gamme fortement polluants. Parallèlement, la CGT est intervenue pour que les constructeurs automobiles soient fortement incités à commercialiser des véhicules neufs peu polluants. Les véhicules vendus en 2009 émettent 133g de CO₂ par km soit 16g gagnés en 2 ans contre 1g par an en moyenne entre 2001 et 2007. Ce dispositif efficace est jugé aujourd'hui trop coûteux pour le budget de l'Etat et est en voie de net durcissement. Durcissement qui conduirait à une amputation du pouvoir d'achat, de nombreux ménages à moyens et faibles revenus ayant à acquitter un malus pour des véhicules assez performants sur le plan des émissions.

Programme « efficacité énergie et carbone » : des incitations plus justes et plus efficaces sont nécessaires

La CGT a soutenu l'engagement du Grenelle de conforter le bouquet énergétique actuel en insistant sur le besoin d'accroître l'efficacité énergétique (économies d'énergie) et la part des énergies renouvelables (20% en 2020) tout en préservant notre atout du nucléaire civil.

Force est cependant de constater que le secteur des énergies renouvelables a donné aujourd'hui naissance à une véritable bulle spéculative du fait d'avantages excessifs accordés aux investisseurs par le biais de d'avantages fiscaux et de juteux tarifs de rachat. Ce sont les consommateurs d'électricité qui en font les frais. Il faut réviser rapidement ces mécanismes pour poursuivre le développement des énergies renouvelables en particulier des filières les plus prometteuses dans des conditions plus pérennes, sans imposer des surcoûts inacceptables aux consommateurs d'électricité et en privilégiant la recherche et le développement de procédés de fabrication plus efficaces.

Après avoir cherché à imposer sans réelle concertation une taxe carbone au niveau national, le Président de la République a renvoyé la question des incitations fiscales en matière d'émissions de CO₂ au niveau européen. Il reste enfermé dans le dogme de la « neutralité fiscale » pour les entreprises imposé par le MEDEF. En réalité les entreprises sont sorties gagnantes de l'opération: elles ont obtenu l'exonération de la taxe carbone après avoir engrangé la suppression de la taxe professionnelle. C'est au total un allègement de leur contribution au budget de l'Etat !

Seule une réforme fiscale d'ampleur, comportant des mécanismes de régulation justes incitant réellement à la réduction des émissions de CO₂, sans pénaliser les ménages modestes peut répondre au défi climatique. Cela suppose de renoncer au bouclier fiscal et aux allègements de cotisations sociales injustifiés accordés aux entreprises et de rétablir la progressivité de l'impôt sur le revenu, alors que le gouvernement travaille sur la suppression de l'ISF.

Préserver la biodiversité, réduire les pesticides

Le Grenelle de l'environnement a retenu plusieurs objectifs positifs en matière de protection de la biodiversité comme les trames verte et bleue, ou la création d'aires marines protégées. Ces objectifs ont été traduits dans les lois Grenelle 1 et 2, de même que le besoin de crédits

d'Etat supplémentaires pour la biodiversité (pour passer de 200 à au moins 300 millions d'€/an « d'ici 2013 ». Les délais associés à certains de ces objectifs sont le plus souvent à échéances de 2012/2015. Or le projet de budget 2011 a révélé une stagnation des moyens consacrés à la biodiversité, alors que ceux-ci avaient augmenté en 2009 et 2010.

La révision de la stratégie nationale de la biodiversité a été lancée en 2010 et doit être approuvée au printemps 2011. Elle se fonde sur le constat d'un échec des plans d'action sectoriels dont seuls un tiers des objectifs fixés en 2004 ont été atteints en 2010. L'examen puis la discussion par les acteurs du Grenelle des dispositifs fiscaux en vigueur quant à leurs effets sur la biodiversité, puis leur réforme, n'ont pas encore été menés.

Quant à « l'opportunité de création d'une Agence de la Nature », elle n'a pas donné lieu à une mission parlementaire, mais à une commande d'un rapport RGPP pour mutualiser une série d'établissements publics spécialisés sur des espaces remarquables. Avec les ONG, la CGT, la CFDT et la CGC ont alerté sur les dangers en mars dernier par lettre ouverte au Ministre. Les suites gouvernementales à donner à ce rapport, rendu public à la mi-octobre, sont très floues ou contradictoires.

S'agissant d'instances de concertation sur la biodiversité, nous sommes favorables à une simplification avec une instance nationale avec les 5 collèges traitant plusieurs sous sujets ayant trait à la biodiversité.

Concernant les pesticides, les objectifs retenus « réduction de 50% d'ici 10 ans si possible » sont extrêmement flous. Face au risque sanitaire grave auquel sont confrontés les 800 000 salariés agricoles dont la plupart sont en contrat précaire, la CGT dénonce l'attitude de la FNSEA, visant à vider cette proposition de tout contenu. Cette attitude ressemble à s'y méprendre à l'attitude irresponsable et dangereuse qu'a eu longtemps le patronat de la construction vis-à-vis de l'amiante.

Programme « santé environnement »

Ce programme jugé par la CGT comme prioritaire était au sortir du Grenelle, décevant. La santé environnementale sur les lieux de travail est quasiment absente des conclusions. La qualité de l'air et le bruit sur les lieux de travail n'avaient pas été retenus dans les objectifs. Par ailleurs, le Medef s'est employé à réduire l'application du règlement REACH concernant les effluents chimiques.

La proposition du gouvernement de retirer dans les 3 ans les seuls 50 produits les plus préoccupants parmi les centaines de produits cancérigènes mutagènes, polluants organiques persistants, bio-accumulants et toxiques (CMR1, CMR2, CMR3, POP, PBT, vPvB) est tout à fait insuffisante.

Droits environnementaux des salariés et gouvernance environnementale.

Les propositions d'élargissement des droits des salariés en matière environnementale ont été retenues par le grenelle malgré une forte opposition des organisations patronales. L'élargissement à l'environnement des missions des CHSCT et CE (voir CCE ET CEE) a été acté de même que le renforcement de la Loi NRE (transparence des activités des entreprises) et la mise en place d'un cadre procédural de traitement des alertes dans des conditions protégeant les lanceurs d'alerte. Mais, si le principe en est acté, la mise en œuvre et la définition des modalités de celle-ci relèvent du dialogue social entre OS et organisations patronales. La CGT constate que rien n'a été mis en œuvre à ce jour.

La traduction législative de ces engagements s'est heurtée à une forte résistance des entreprises. La négociation nécessaire sur les compétences environnementales des IRP est toujours en attente. Le décret transposant l'engagement du Grenelle en matière de transparence des activités des entreprises fait encore l'objet d'une concertation préalable.

Enfin, l'élargissement des missions du Conseil économique et social aux questions environnementales et l'ouverture aux ONG a été concrétisé. Mais cela doit s'inscrire dans le cadre d'un renforcement du CESE dans les institutions de la République et d'une réforme importante de son fonctionnement.

En conclusion, le Grenelle de l'environnement a ouvert un grand nombre de chantiers qui pourraient déboucher sur une relance de l'emploi.

Les modalités pratiques de mise en œuvre et les moyens budgétaires et financiers posent aujourd'hui problème. La CGT se bat pour des mesures socialement justes. Si tout le monde doit participer à l'investissement collectif en faveur de l'environnement, celui-ci ne peut être imposé aux ménages modestes. L'apport doit être proportionnel aux capacités contributives de chacun. Sur ce point, le Grenelle de l'environnement n'aura d'effets importants que si nous réussissons à faire reculer les organisations patronales dans leur prétention à exiger que le moindre de leur effort soit systématiquement compensé par une réduction d'autres charges. En tout état de cause, la CGT conteste le financement de mesures environnementales reposant sur les seuls salariés et ménages et épargnant les détenteurs de capitaux.

Il faut bien noter que toutes les mesures à caractère ou impact social, déjà insuffisantes dans les engagements ont été, soit partiellement, soit totalement évacuées des dispositifs législatifs et d'orientation par le Gouvernement et le Parlement.

Il en est de même pour les droits nouveaux pour les salariés, l'extension des prérogatives CE et CHSCT et la protection du salarié lanceur d'alerte.



SECRETARE GENERAL
J.M RECH

Secrétaires Généraux-Adjointes
Nicolas BAILLE
Maurice BARLA

Secrétaires à la Politique Financière
F. Coudeville
Trésorier-adjoint
Eric Bernard

Secrétaires à la vie syndicale
Didier Pacot.

L'Equipe Fédérale vous présente ses meilleurs voeux pour cette Nouvelle Année

2011

Janvier							Février							Mars							Avril						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	1	2	3	4	5	6	4	5	6	7	8	9	10		
10	11	12	13	14	15	16	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17
17	18	19	20	21	22	23	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24
24	25	26	27	28	29	30	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	29	30	
31							28							28	29	30	31										

Stage CLAS du 21 mars au 25 mars 2011

Stage responsable du 4 avril au 8 avril 2011

O.F.I.C.T.
Pierre Thomas

Secrétaire Politique
Francis Combrouze

Suivi à la Politique Revendicative
Isabelle Péron

Suivi du Bureau et classement
James Varennes

Mai							Juin							Juillet							Août						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28
30	31													29	30	31					29	30	31				

CONFERENCE - RENCONTRE LES 18 ET 19 MAI A MONTREUIL

Stage CLHS du 23 au 27 mai 2011

Equipe administrative et technique
Michèle Bartolini
Hafida Bouchnafa
Thierry Gagnadoux
Jean-Guy

Septembre							Octobre							Novembre							Décembre						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31		24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
							31																				

Dates à retenir

SECRETARIATS (23)

BUREAUX (4)

COMMISSIONS EXECUTIVES (4)